

Quelques renseignements statistiques sur les antécédents des détenus des pénitenciers de Berne, Thorberg, Lenzbourg, St-Gall et Neuchâtel.

Communiqués par le Dr. Guillaume, directeur du pénitencier de Neuchâtel.

Aucun système de prison ne peut être discuté, si on ne tient pas compte des phénomènes et des conditions sociales qui accompagnent le crime. Mais c'est surtout lorsqu'on s'occupe des moyens préventifs du crime qu'il importe d'adopter la méthode d'observation et de recueillir des renseignements sur les antécédents des criminels.

Depuis quelques années, j'ai cherché à réunir des faits relatifs aux antécédents des détenus de notre établissement pénitentiaire et je désirais comparer le résultat de ces recherches, avec celui qu'on obtiendrait dans d'autres pénitenciers. A ma demande, mes collègues, MM. Kühne, directeur du pénitencier de St-Gall, Hürbin, directeur du pénitencier de Lenzbourg, Tschanz, directeur du pénitencier de Berne et Minder, directeur du pénitencier de Thorberg, se sont empressés de soumettre les individus qui, à la fin de l'année 1874, se trouvaient dans leur établissement respectif, à un examen, dont le résultat est indiqué dans les tableaux suivants:

Nous sommes tous d'accord, que des travaux statistiques sérieux, entrepris dans tous les cantons et poursuivis avec persévérance, contribueraient davantage à la

solution des questions relatives au traitement des criminels, que les plus profondes discussions, n'ayant pour base que le raisonnement pur. Il faut attribuer, en grande partie, à l'absence de travaux semblables, la divergence d'opinion qui existe encore parmi les législateurs, ainsi que les idées erronées qui se manifestent dans la presse et dans le public au sujet des questions pénitentiaires et des moyens préventifs des crimes.

C'est d'après les renseignements fournis par les individus que la plupart des chiffres indiqués ont été obtenus; ils n'ont donc rien d'officiel. Seulement, je ferai remarquer, que les nombreux renseignements confidentiels, que m'ont fournis MM. les pasteurs des localités d'où venaient les condamnés, non seulement confirmaient les indications de ces derniers, mais donnaient au tableau une couleur plus sombre.

Nous nous abstenons pour le moment, de tout commentaire et nous nous bornons à communiquer les chiffres obtenus, qui, d'ailleurs, parlent avec une éloquence suffisante.

	Total.	%	Pénitencier de				
			Berne.	Thorberg.	Lenzbourg.	St-Gall.	Neuchâtel.
<i>Total des détenus examinés</i>	1283		335	166	176	114	492
hommes	1126		280	106	148	100	492
femmes	157		55	60	28	14	—
<i>Vécurent avec leur père ou leur mère, ou avec les deux</i>							
pendant les cinq premières années de leur vie	58	5,2	12	2	11	5	28
jusqu'à l'âge de 5 à 10 ans	116	10,3	24	14	13	12	53
jusqu'à l'âge de 10 à 15 ans	19	12,1	9	7	1	2	—
jusqu'à l'âge de 15 à 20 ans	270	24,0	34	64	19	25	128
hommes	27	17,2	1	20	4	2	—
femmes	587	52,0	167	16	92	51	259
hommes	61	38,8	32	10	15	4	—
femmes							
<i>Devenus orphelins de père et de mère.</i>							
De la 1 ^{re} à la 5 ^e année de leur vie	26	2,2	—	1	4	2	8
hommes	1	0,6	—	—	—	1	—
femmes	31	2,7	10	—	4	1	16
de la 5 ^e à la 10 ^e	4	2,5	2	1	—	1	—
hommes	27	2,3	11	4	2	2	8
femmes	8	5,0	2	5	—	1	—
de la 10 ^e à la 15 ^e	120	10,6	86	12	7	1	14
hommes	18	11,5	13	4	1	—	—
femmes	204	18,7	118	17	17	6	46
hommes	31	19,7	17	10	1	3	—
femmes	235	18,3	135	27	18	9	46
TOTAL GÉNÉRAL							

	Total.	%	Pénitencier de				
			Berne.	Thorberg.	Lenzbourg.	St-Gall.	Neuchâtel.
<i>Devenus orphelins de père.</i>							
De la 1 ^{re} à la 5 ^e année de leur vie	56	5,0	9	4	10	3	30
hommes	6	3,8	2	4	—	—	—
femmes	45	3,9	9	2	6	8	20
de la 5 ^e à la 10 ^e année	1	0,6	—	1	—	—	—
hommes	42	3,7	6	3	2	4	27
femmes	8	5,1	1	5	1	1	—
de la 10 ^e à la 15 ^e	63	5,6	22	6	11	7	17
hommes	15	9,6	7	2	5	1	—
femmes	206	18,3	46	15	29	24	94
hommes	30	19,4	10	12	6	2	—
femmes	236	18,5	56	27	35	26	94
TOTAL GÉNÉRAL							
<i>Devenus orphelins de mère.</i>							
De la 1 ^{re} à la 5 ^e année de leur vie	61	5,4	12	2	12	5	30
hommes	10	6,4	2	5	—	3	—
femmes	30	2,6	5	6	4	1	14
de la 5 ^e à la 10 ^e	4	2,5	3	1	—	—	—
hommes	37	3,2	4	4	9	6	14
femmes	6	3,8	3	3	—	—	—
de la 10 ^e à la 15 ^e	79	7,1	29	7	15	6	22
hommes	14	8,9	6	1	6	1	—
femmes	206	18,3	50	19	40	18	80
hommes	34	21,6	14	10	6	4	—
femmes	241	18,7	64	29	46	22	80
TOTAL GÉNÉRAL							
<i>Orphelins avant la 15^e année.</i>							
hommes	355	31,5	77	26	53	32	—
femmes	48	30,5	15	25	1	7	—
Orphelin de 15 à 20 ans	261	23,2	137	25	33	19	167
hommes	47	30,0	26	7	12	2	—
femmes							

	Total.	%	Pénitencier de				
			Berne.	Thurg.	Lansbourg.	St-Gall.	Neuchâtel.
<i>De naissance illégitime:</i>							
hommes	83	7,4	26	11	12	8	26
femmes	27	17,2	9	12	4	2	—
Total	110	8,6	35	23	16	10	26
<i>Elevés par les soins de la Commune:</i>							
<i>a. placés en pension chez des particuliers</i>							
hommes	184	16,3	56	23	26	10	69
femmes	54	34,4	16	26	5	7	—
<i>b. placés dans un établissement</i>							
hommes	37	3,3	16	—	—	10	11
femmes	4	2,5	—	—	4	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	279	21,7	88	49	35	27	80
<i>Elevés par d'autres personnes:</i>							
hommes	146	13,0	38	4	15	23	61
femmes	30	19,1	10	4	10	6	—
Total	176	13,7	48	8	25	34	61
<i>Dont le père s'était remarié:</i>							
hommes	156	13,9	45	14	21	14	62
femmes	18	11,5	8	5	1	4	—
Total	174	13,5	53	19	22	18	62
<i>Dont la mère s'était remariée:</i>							
hommes	78	7,0	23	10	6	9	30
femmes	16	10,2	4	10	2	—	—
Total	94	7,3	27	20	8	9	30
<i>Dont le père était ivrogne:</i>							
hommes	285	25,4	61	37	26	34	127
femmes	34	21,7	9	12	7	6	—
Total	319	24,8	70	49	33	40	127
<i>Dont la mère était ivrogne:</i>							
hommes	28	2,5	6	4	5	1	12
femmes	4	2,5	—	4	—	—	—
Total	32	2,5	6	8	5	1	12
<i>Dont le père ou la mère ou tous les deux avaient été en prison:</i>							
hommes	87	7,7	34	6	14	9	14
femmes	15	9,6	3	8	3	1	—
Total	102	8,0	37	14	17	10	14
<i>Dont le père avait été au service militaire à l'étranger:</i>							
hommes	87	7,7	17	9	4	8	49
femmes	16	10,2	5	8	2	1	—
Total	103	8,0	22	17	6	9	49
<i>Cas d'aliénation mentale et d'épilepsie dans la famille:</i>							
hommes	146	13,0	39	9	27	29	42
femmes	24	15,3	8	7	4	5	—
Total	170	13,3	47	16	31	34	42

	Total.	%	Pénitencier de				
			Berne.	Thurg.	Lansbourg.	St-Gall.	Neuchâtel.
<i>Degré d'instruction.</i>							
avaient une instruction plus que primaire	31	2,8	15	5	7	3	1
primaire bonne	157	13,9	30	27	16	17	17
primaire médiocre	295	26,2	105	50	59	56	25
primaire mauvaise	66	42,0	23	29	7	7	—
nulle	542	48,2	62	18	52	19	392
	50	31,8	16	14	17	3	—
	100	9,0	18	6	14	5	57
	7	4,5	4	3	—	—	—
<i>Avaient fait un apprentissage de métier:</i>							
bon	328	29,1	101	56	51	8	112
médiocre	27	17,2	10	15	1	1	—
mauvais	182	16,2	40	11	14	28	89
n'avait pas fait d'apprentissage	13	8,3	7	—	—	5	—
	110	9,8	7	—	6	24	73
	2	1,3	—	1	—	1	—
	506	45,1	132	39	77	40	218
	115	73,2	38	43	27	7	—
<i>Avaient de la fortune:</i>							
hommes	128	11,4	39	19	42	18	10
femmes	22	14,0	4	7	9	2	—
<i>N'avaient pas de fortune:</i>							
hommes	1001	88,9	241	90	106	82	482
femmes	132	84,1	51	50	19	12	—
<i>Avaient mis de l'argent à la Caisse d'épargne:</i>							
hommes	63	5,6	12	11	13	7	20
femmes	12	7,6	2	8	—	2	—
Etaient ivrognes	559	49,7	78	78	60	68	275
Etaient débauchés	34	21,7	10	22	2	—	—
	190	16,9	66	—	29	16	79
	79	50,3	28	26	18	7	—
<i>Avaient fait du service militaire à l'étranger:</i>							
hommes	102	9,1	13	14	11	18	46
<i>Avaient une santé physique:</i>							
bonne	931	82,6	203	98	129	61	440
altérée	127	80,9	40	54	24	9	—
	195	17,4	77	8	19	39	52
	30	19,1	15	6	4	5	—
<i>Dont l'état mental était normal:</i>							
hommes	1023	90,8	240	99	132	74	478
horizon intellectuel borné	134	85,3	42	56	23	13	—
prédisposés aux affections mentales	73	6,5	25	5	13	20	10
	17	10,8	8	4	5	—	—
	30	2,7	15	2	3	6	4
	6	3,9	5	—	—	1	—
<i>Etaient récidivistes*):</i>							
hommes	540	48,0	171	81	63	57	168
femmes	88	56,1	31	46	7	4	—
Total	628	48,8	202	127	70	61	168

*) Les chiffres relatifs aux récidivistes n'ont rien d'absolu. Dans certains cantons on ne tient pas compte des condamnations prononcées et subies ailleurs. L'établissement de casiers judiciaires pour toute la Suisse serait une mesure excellente non seulement pour fixer ce chiffre, mais pour fournir des renseignements officiels sur les antécédents judiciaires des prévenus et rendre le pouvoir d'intimidation de la loi pénale plus efficace.